

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION
DE MACSF assurances
AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Cet exposé, ainsi que le tableau des résultats des cinq derniers exercices de votre société, ont pour objet de décrire succinctement les résultats passés et les perspectives d'avenir de votre société. Ils répondent aux obligations réglementaires d'information des sociétaires, dans le cadre du vote par correspondance des sociétaires de sociétés d'assurances mutuelles.

* * *

Les principales données se résument ainsi :

- **Le chiffre d'affaires** est de 772,3 millions d'euros en 2024 contre 728,4 millions d'euros en 2023. Il se compose en 2024 de 301,8 millions d'euros pour les assurances de Personnes (santé, prévoyance), 449,8 millions d'euros pour les assurances des biens et des responsabilités (Auto, RC, Risques Divers), 20 millions d'euros pour l'assistance et 0,7 million d'euros en acceptations.
- **La charge des sinistres brute** est de 592,6 millions d'euros en 2024, contre 596,9 millions d'euros en 2023. Nette de réassurance, elle s'élève à 569 millions d'euros en 2024 contre 529,9 millions d'euros en 2023.
- **Le résultat de réassurance** est en 2024 une charge de 15 millions d'euros contre une charge de 1,7 million d'euros en 2023.
- **Le résultat technique net** est un profit de 102,9 millions d'euros en 2024 contre 64 millions d'euros en 2023.
- **Les produits des placements** nets de charges s'élèvent à 81,5 millions d'euros en 2024, contre 64 millions d'euros l'année précédente en raison des marchés financiers plus favorables.
- **Le résultat exceptionnel** représente un produit de 0,1 million d'euros.
- **Le résultat net de l'exercice** est de 98,3 millions d'euros contre 56,6 millions d'euros en 2023.
- Au bilan, **les capitaux propres** y compris le résultat de l'exercice en attente d'affectation, s'élèvent à 1 312 millions d'euros contre 1 213,7 millions d'euros en 2023.
- **Les provisions techniques** représentent 2 187 millions d'euros contre 2 162,1 millions d'euros en 2023.

* * *

Les portefeuilles de contrats progressent de 1,7 % en IARD et de 5,2 % en assurances de personne contre respectivement 2,1 % et 5 % en 2023.